

Bruxelles, le 14 novembre 2023

## INFORMATIONS SOUS EMBARGO JUSQU'AU 15 NOVEMBRE 2023

### **Les hôpitaux foncent dans le mur et plus personne n'est là pour les applaudir**

**Applaudis au printemps 2020 pour leur résilience et la digue qu'ils formaient face à la pandémie, les hôpitaux sont aujourd'hui bel et bien les grands oubliés du Gouvernement qui reste sourd aux problèmes financiers profonds qu'ils rencontrent aujourd'hui.**

L'étude Maha, présentée ce mercredi au secteur par la banque publique Belfius, conclut à une détérioration en 2022 du résultat courant de l'ensemble des hôpitaux généraux du pays de - 328 millions d'euros par rapport à 2021 (passant de + 147 millions en 2021 à -181 millions en 2022). Le secteur hospitalier belge est au bord de la rupture et ne parviendra plus, à l'avenir, à assumer ses missions.

Cette situation est le résultat d'une augmentation extraordinairement élevée des coûts de fonctionnement (+ 8 %) qui n'ont pas été compensés par les financements émanant des autorités.

Entendons-nous bien. Il s'agit ici de facteurs externes sur lesquels les hôpitaux et leurs gestionnaires n'ont aucune prise : inflation galopante impactant la masse salariale mais également tous les achats et le coût des constructions, augmentation inédite du coût de l'énergie, charge des pensions des agents statutaires dans les hôpitaux publics et privés ayant du personnel statutaire mis à disposition, augmentation exponentielle des coûts liés à la cybersécurité et à la protection des données, etc.

À tous ces défis, le Gouvernement n'a donné aucune réponse (ou très partielle) et ne prévoit pas d'en donner dans son budget 2024.

- En ce qui concerne l'inflation, l'indexation avec plus d'un an et demi de retard des honoraires médicaux crée, en période d'inflation importante comme nous venons de la connaître, une augmentation des charges d'exploitation qui ne sont pas compensées. Dire, comme l'a fait le Ministre Vandembroucke à la Chambre le 17 octobre dernier, que l'index est appliqué par l'INAMI avec un certain retard, mais qu'il sera rattrapé en 2024 car l'indexation de la masse des honoraires (6 %) est plus importante que l'inflation prévue (4,10 %), est intellectuellement malhonnête. **Cette augmentation prévue en 2024 ne fera que compenser une hausse des charges antérieures et ne rattrapera jamais les charges encourues ;**

- En ce qui concerne l'augmentation des coûts de l'énergie, le Gouvernement, dans sa grande largesse, a octroyé au premier semestre 2023 une compensation unique de 80 millions d'euros pour les hôpitaux. L'évaluation faite par le Gouvernement de cette mesure indique qu'elle est suffisante et qu'il n'y a plus lieu d'intervenir à ce niveau. Or, de l'avis de tous les experts, le prix de l'énergie ne reviendra pas à son niveau d'avant la guerre en Ukraine avant un certain temps. De l'enquête réalisée sur le terrain par les fédérations hospitalières, les coûts de l'énergie dans les hôpitaux ont augmenté de **367 millions en 2023 par rapport à 2021** ;
- Les pensions des agents statutaires représentent un poids énorme dans les charges supportées par les hôpitaux publics et les hôpitaux privés avec du personnel statutaire mis à disposition. Ces charges supportées se composent des cotisations de pension de base et des cotisations de responsabilisation (proportionnelles à la différence entre la charge de pension supportée par le Fonds de pension solidarisé et les cotisations de pension de base versées par l'institution). Ces charges croissent de manière exponentielle étant donné la hausse des taux de cotisations de base et du coefficient de responsabilisation, causée par un nombre croissant de pensionnés. Le besoin actuel estimé pour l'ensemble des hôpitaux au niveau national s'élève à un peu plus de **203 millions** ;
- En matière de cybersécurité, le Gouvernement a généreusement débloqué 15 millions d'euros dans le budget 2023. Notons au passage que sur ce budget, environ 1 million d'euros ne sera pas attribué aux hôpitaux mais conservé par le SPF Santé publique pour ses besoins propres ! En moyenne, chacun des 154 hôpitaux de notre pays (généralistes et psychiatriques) recevrait 91.000 euros pour faire face à ses dépenses pour la protection des données et la cybersécurité. À titre d'exemple, le seul coût d'une licence annuelle d'un SOC (plateforme permettant la supervision et l'administration de la sécurité du système d'information au travers d'outils de collecte, de corrélation d'événements et d'intervention à distance) s'élève pour un hôpital de taille moyenne à **130.000 euros par an**.

À côté de cela, le Gouvernement doit plusieurs centaines de millions d'euros aux hôpitaux au titre de rattrapages (pour faire simple, il s'agit de montants dus aux hôpitaux pour les accords sociaux passés et qui ont été provisionnés dans les budgets des moyens financiers annuels des hôpitaux pour des montants largement inférieurs à leurs coûts réels). La dernière année complète à avoir fait l'objet d'une révision est 2015 ! Et on estime à plus de 160 millions d'euros par année le rattrapage dû aux hôpitaux. Le SPF Santé publique estime que pour les dossiers relatifs aux révisions 2016-2017, un montant de **387,989 milliers d'euros** devrait être intégré à partir de janvier 2024. Ce montant reprendrait également le coût de l'intégration structurelle de ces rattrapages dans le budget des hôpitaux.

Il ne s'agit donc pas ici d'effets à la marge, mais de **près de deux milliards d'euros** qui manquent dans les financements des hôpitaux, à l'heure où les taux d'intérêt remontent en flèche.

Nous invitons Madame la Secrétaire d'État au Budget et les experts du FMI à venir passer une journée dans un hôpital et à nous expliquer ensuite comment gérer celui-ci et où faire des économies.

Ce désintérêt et cette méconnaissance de la situation vis-à-vis des hôpitaux ne peuvent pas continuer. Si des mesures de refinancement importantes des hôpitaux ne sont pas prises rapidement, nous allons inexorablement assister à :

- Une baisse de la qualité des soins ;
- Une baisse de l'innovation et de l'investissement ;
- Une pression accrue sur le personnel entraînant encore davantage la fuite des (futurs) personnels de santé ;
- Et une inévitable augmentation des coûts pour le patient.

Yves Smeets,  
Directeur général de santhea

Pour plus d'informations, veuillez contacter : Yves Smeets, [yves.smeets@santhea.be](mailto:yves.smeets@santhea.be), 0475/ 434 009  
santhea asbl, 36 rue du Pinson 1170 Watermael-Boitsfort